

Guide pédagogique

AXE 2 : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

UE 9 – Comptabilité

INTRODUCTION

➤ Finalités du guide pédagogique

Le guide pédagogique s'attache à expliciter les attentes à partir des compétences définies dans le référentiel et à préciser les savoirs associés par le biais d'un cadrage explicite, le cas échéant, les limites de savoirs.

Le programme vise à un recentrage des savoirs sur les principes comptables fondamentaux afin de permettre une contextualisation des enseignements.

L'objectif du guide est d'assurer une cohérence pédagogique pour permettre une meilleure appropriation des principes comptables fondamentaux par le candidat.

Remarque : ce guide doit être lu en complément du programme de l'UE 9

➤ Finalités de l'enseignement de comptabilité

L'UE « comptabilité » a pour objectif la maîtrise des bases de la comptabilité nécessaires à la tenue de la comptabilité d'une organisation.

L'analyse des différentes opérations et de leurs enregistrements dans le système d'information comptable, doivent permettre d'acquérir les notions et mécanismes fondamentaux par le développement des compétences énoncées.

THÈME 1- INTRODUCTION

1.1 Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion.	Au regard de la connaissance des savoirs associés au thème, le candidat doit être capable d'énoncer les différents aspects de la comptabilité afin de construire une définition adaptée au cadre juridique français. Il doit également être en mesure : <ul style="list-style-type: none">- d'expliquer les différentes fonctions et les différents rôles de la comptabilité ;- de citer et préciser les autres outils de gestion qui complètent la comptabilité.	
- Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit dont le droit comptable.	Il s'agit pour le candidat de : <ul style="list-style-type: none">- justifier que la comptabilité est une branche spécifique du droit au même titre que les autres branches du droit ;- d'expliquer les relations qui existent entre la comptabilité et l'économie, mais aussi entre la	

	<p>comptabilité et le droit (droit fiscal, droit des sociétés et droit social) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de citer les différents partenaires de l'entreprise et leurs besoins d'information. 	
--	--	--

1.2 Normalisation et réglementation comptables

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable.	Au regard de la connaissance des savoirs associés, le candidat doit être capable :	L'étude se limite à la définition des missions de l'ANC, de l'OEC et de la CNCC.
- Justifier l'intérêt de la normalisation comptable.	<ul style="list-style-type: none"> - de citer et de hiérarchiser les sources du droit comptable ; - d'explicitier la normalisation comptable française ; - de préciser les objectifs les enjeux et les limites de la normalisation comptable française. 	La restitution de l'historique de la normalisation comptable internationale et l'identification des différents acteurs clés des normes IFRS ne sont pas attendues.
- Expliquer le rôle du recueil des normes comptables.	<p>Au regard de la connaissance des savoirs associés au thème, le candidat doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractériser le recueil des normes comptables françaises publié par l'Autorité des normes comptables et de rappeler son contenu ; - présenter les différentes étapes qui ont permis la construction progressive du droit comptable à partir de la rédaction de différents plans comptables ; - caractériser le plan comptable général, de justifier son élaboration ; - citer son contenu ; - expliquer la logique et la finalité économique des différentes classes de comptes ; - citer les trois systèmes de présentation des comptes ; - citer et expliciter les principes comptables fondamentaux afin de justifier leur importance. 	

THÈME 2- MÉTHODE COMPTABLE

2.1 Mécanismes de la technique comptable

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable.	<p>À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir analyser comptablement les échanges qu'une entité effectue avec son environnement. La mise en évidence de ces échanges doit permettre aux candidats de définir un flux, d'identifier les différents flux et d'opérer la distinction entre flux et stocks.</p> <p>Le candidat doit également être capable pour un flux donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de justifier sa nature ; - d'identifier l'emploi et la ressource afin d'expliquer le mécanisme fondamental de la partie double et celui de la réciprocité des comptes ; - de procéder à la transcription des flux dans les comptes du PCG et d'expliquer les termes de débit et de crédit. 	

2.2 Organisation comptable

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Décrire le processus d'enregistrement des opérations comptables, depuis le journal jusqu'aux documents de synthèse.	<p>À partir d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier et de définir la pièce comptable support de l'enregistrement ; - de justifier le choix de l'organisation comptable à mettre en place pour l'enregistrement des opérations ; - de citer et de distinguer les livres comptables obligatoires (livre journal et grand livre) ainsi que les documents facultatifs (grands livres auxiliaires, balance générale et balances auxiliaires) nécessaires pour l'élaboration des documents de synthèse. 	
- Distinguer les opérations affectant le patrimoine (bilan) de celles affectant l'activité (compte de résultat).	Le candidat doit être capable de distinguer, lors des enregistrements, les comptes affectant le bilan (comptes de classe 1 à 5) des comptes affectant le compte de résultat (comptes de classe 6 et 7).	

<p>- Analyser les impacts de la tenue d'une comptabilité d'engagement sur les enregistrements comptables.</p>	<p>Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème, mais, pouvoir également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquer la différence entre la comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie ; - maîtriser les écritures comptables qui découlent du choix d'appliquer une comptabilité d'engagement ; - distinguer l'inventaire permanent et l'inventaire intermittent ; - justifier le choix d'une entité d'appliquer au quotidien l'inventaire intermittent. 	
<p>- Passer de la balance aux documents de synthèse.</p>	<p>Sur la base d'un contexte professionnel, il s'agit pour le candidat, à partir des comptes du grand livre classés par ordre croissant de numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de justifier la nécessité de procéder à l'arrêté des comptes ; - d'établir l'instrument de contrôle et de gestion que représente la balance ; - de présenter le bilan et le compte de résultat. 	<p>À ce stade, les comptes du grand livre ne doivent pas comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des comptes de gestion issus ou provenant des opérations d'inventaire (variations de stocks, DADP, RADP...); - des comptes de charges à payer et produits à recevoir.

THÈME 3- ANALYSE COMPTABLE DES OPÉRATIONS COURANTES

3.1 Opérations courantes réalisées avec les tiers

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Différencier les pièces justificatives comptables (factures...) des autres documents (devis, bons de commande, pro forma...).	À partir de la description d'opérations effectuées par une entité il peut être demandé aux candidats de distinguer les pièces comptables qui conduisent à constater des droits et/ou des obligations chiffrées, générées par l'activité économique de l'entité, de celles qui ne conduisent à aucun enregistrement lors de leur réception ou émission.	
- Citer les différentes modalités de règlement des dettes et créances, les comptabiliser.	Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés concernant le dénouement des flux réels qui avaient entraîné lors de leur comptabilisation l'ouverture de comptes de créances et de dettes, et ce même, s'il y avait eu une entrée ou une sortie de trésorerie le même jour (opération au comptant). Le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel de citer les moyens de règlement permettant de solder les comptes de créances et de dettes (règlement en espèces, par chèque et carte de crédit, par virement et assimilés, par l'exploitant, par effets de commerce, par lettre de change relevé magnétique).	Le transit par les comptes de chèques et de CB à encaisser n'est pas attendu.
- Expliquer le mécanisme de la TVA.	Le candidat doit pouvoir restituer les mécanismes simples en matière de TVA aussi bien pour les opérations (livraisons de biens et prestations de services) réalisées : <ul style="list-style-type: none"> - en France ; - avec l'Union Européenne ; - avec le reste du monde. 	L'étude se limite aux principes généraux. N'est pas exigée des candidats la connaissance des opérations spécifiques relevant de l'UE 4 notamment : <ul style="list-style-type: none"> - les prestations de services intracommunautaires ; - les régularisations de TVA ; - les redevables partiels... Dans tous les cas, les numéros d'identification intracommunautaire auront été échangés.
- Évaluer et comptabiliser le montant de la TVA due ou du crédit de TVA.	À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> - qualifier les opérations simples ; - calculer la TVA due ou le crédit de TVA au titre d'une période ; - comptabiliser la déclaration et le paiement de la TVA le cas échéant. 	La compétence visant à remplir une déclaration de TVA n'est pas certifiée dans cette UE.. En revanche le candidat doit être capable de lire une déclaration de TVA simple pour la comptabiliser.

<p>- Distinguer les emballages ayant la nature de charge et ceux ayant la nature d'immobilisation.</p>	<p>L'étude des emballages ne porte que sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - les acquisitions et les cessions relatives aux emballages perdus et aux emballages récupérables ; - les consignations et restitution d'emballages consignés ; - les défauts de restitution d'emballages. <p>À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit non seulement pouvoir identifier et classer les emballages utilisés dans le cadre des échanges commerciaux d'une entité, mais également il doit être capable de comptabiliser toutes les informations relatives aux emballages portées sur la facture initiale et sur la facture d'avoir.</p>	<p>En aucun cas il n'est attendu du candidat d'appliquer de la TVA lors de la consignation des emballages</p>
<p>- Évaluer et comptabiliser les transactions courantes dans les comptes individuels.</p>	<p>Le candidat doit connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés qui concernent les achats et ventes de biens et services en France, dans les états de la Zone Euro et dans les états où les échanges sont libellés en monnaies étrangères.</p> <p>Ces opérations qui donnent lieu à l'établissement de factures exigent des candidats, la maîtrise de l'ensemble des écritures qui en résultent. Le candidat doit à ce titre, non seulement être capable de définir toutes les mentions (y compris les mentions légales obligatoires) qui figurent sur une facture initiale ou sur une facture d'avoir (réductions à caractères commercial et financier), frais accessoires, avances et acomptes, retour sur achats et sur ventes, emballages, TVA, modalités de règlement, y compris les règlements en devises) mais également être capable de comptabiliser ces opérations de gestion courante.</p>	

<p>- Évaluer et comptabiliser les opérations relatives au personnel et aux organismes sociaux.</p>	<p>Le candidat connaît les règles du PCG relatives aux charges de personnel. À partir d'un contexte professionnel, il est capable d'indiquer les éléments constitutifs du salaire brut, du salaire net, de calculer le montant du salaire net à payer au titre d'un mois. Il doit également être en mesure de déterminer le coût total du personnel pour l'employeur et de comptabiliser les opérations relatives à la paie au titre d'un mois.</p>	<p>Il n'est pas attendu du candidat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - citer les contrats de travail entraînant des aides de l'Etat ; - d'indiquer les taux nécessaires aux calculs des différentes cotisations sociales ainsi que les bases de calcul ; - d'établir une fiche de paie ; - maîtriser les aides à l'emploi et les taxes assises sur les salaires. <p>En revanche le candidat doit pouvoir comptabiliser les avances, les acomptes et les saisies sur salaire.</p>
<p>- Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire, l'établir puis comptabiliser les écritures nécessaires.</p>	<p>Le candidat doit non seulement connaître l'objectif et l'utilité d'un état de rapprochement bancaire, mais également, être capable dans un contexte professionnel donné, de procéder à l'établissement de ce document extra-comptable puis de procéder aux écritures comptables qui résultent du rapprochement du compte banque de l'entreprise avec celui de l'entreprise à la banque.</p>	

3.2 Opérations courantes d'investissement et de placement

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
<p>- Distinguer les charges des immobilisations.</p>	<p>À partir d'un contexte professionnel le candidat doit être capable d'expliquer que la distinction entre charges et immobilisations s'opère à partir de la notion de consommation de l'avantage économique lié à l'actif associée au critère de durée.</p>	
<p>- Identifier la nature d'une immobilisation.</p>	<p>Le candidat doit pouvoir rappeler les définitions du PCG relatives aux actifs, immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier ces emplois provisoires dans le cadre d'un contexte professionnel.</p>	
<p>- Justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.</p>	<p>Il doit être capable de citer, de définir, et de justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité.</p>	

<p>- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité.</p>	<p>À partir d'un contexte professionnel, le candidat doit pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier les règles d'entrée des immobilisations et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ; - rappeler les différentes valeurs retenues par le PCG à la date d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles dans le patrimoine de l'entité ; - expliciter la définition de ces différentes valeurs ; - comptabiliser les factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité. 	<p>La comptabilisation des immobilisations par composant n'est pas attendue. Les candidats devront en revanche connaître l'intégration de la TVA dans le coût d'acquisition des véhicules de tourisme.</p>
<p>- Évaluer et comptabiliser l'entrée des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement dans le patrimoine de l'entité ainsi que les revenus associés.</p>	<p>À partir d'un contexte professionnel, il peut être demandé aux candidats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'énoncer et de préciser les quatre catégories de titres proposées par le PCG ; - de rappeler les modalités d'évaluation des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité ; - d'identifier la nature des revenus liées à la détention de ces actifs financiers ; - de comptabiliser les factures matérialisant l'entrée de ces actifs dans le patrimoine de l'entité et les revenus de ces titres. 	<p>Les cas particuliers des obligations cotées comptabilisées dans le compte 5061 et des libérations partielles d'actions ne sont pas attendus pour l'évaluation de cette UE car ces problématiques relèvent de l'UE 10.</p>

3.3 Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
<p>- Analyser les règles spécifiques de comptabilisation applicables aux cessions d'immobilisations et de valeurs mobilières de placement.</p> <p>- Évaluer et comptabiliser le prix de cession des immobilisations et des valeurs mobilières de placement cédées au cours de l'exercice.</p>	<p>Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés au thème, mais également pouvoir évaluer et comptabiliser, au cours de l'exercice, les opérations portant sur les cessions des différentes immobilisations et sur les valeurs mobilières de placement, qui figurent dans le patrimoine de l'entité.</p>	

3.4 Opérations courantes de financement

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents types de financement 	<p>Le candidat doit être capable de citer et de définir les différents moyens de financement dont peuvent disposer les entreprises pour répondre à leur besoin de financement du haut de bilan (Investissements) et du bas de bilan (stocks et créances clients...) parmi les moyens que le droit et les établissements de crédit mettent à leur disposition.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires. - Analyser pour une modalité de financement donnée ses caractéristiques et en déduire ses avantages et inconvénients. - Comptabiliser les opérations de financement 	<p>Au regard des règles comptables du PCG relatives au savoir associés au thème, le candidat doit à partir d'un contexte professionnel, être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'analyser pour chaque financement (à court terme et à long terme) qu'il est possible de retenir ses caractéristiques, ses avantages et ses inconvénients mais aussi d'élaborer les différents tableaux d'amortissement d'emprunts bancaires ; - de comptabiliser les opérations de financement à court terme et à long terme) utilisés durant l'exercice et qui reposent sur les créances, le compte de l'exploitant, les différentes subventions, les emprunts bancaires, le contrat de crédit-bail. 	<p>Dans le cadre du financement par capitaux propres, il n'est pas attendu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de procéder au calcul et de comptabiliser la répartition du résultat ; - de comptabiliser des intérêts courus sur emprunts sauf au moment des écritures d'inventaire. <p>Les comptes courants d'associés ne sont pas étudiés.</p>

THÈME 4- TRAVAUX D'INVENTAIRE

4.1 Opérations d'inventaire

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Expliquer la finalité et les enjeux des opérations d'inventaire.	Le candidat doit être capable d'exposer les raisons qui ont conduit le législateur à imposer aux entités de mettre en œuvre les travaux d'inventaire. Il doit pouvoir expliquer les enjeux de ces opérations.	
- Établir l'articulation entre les principes comptables et les opérations d'inventaire.	Il doit également être en mesure d'énoncer et d'expliquer les principes comptables liés aux travaux de fin d'exercice comptable et qui entraînent les écritures d'inventaire.	
- Évaluer et comptabiliser les différentes opérations d'inventaire.	Il doit enfin être capable, dans un contexte professionnel donné, de procéder aux évaluations préalables à la comptabilisation des opérations d'inventaire. Pour régulariser la situation comptable avant inventaire pour qu'elle puisse correspondre avec la « réalité » de l'entreprise. Le candidat doit non seulement connaître les règles comptables du PCG relatives aux savoirs associés mais également maîtriser les écritures comptables qui concernent : <ul style="list-style-type: none"> - les stocks à l'inventaire en application de la technique de l'inventaire intermittent ; - les dépréciations et les reprises ; - les amortissements comptables ; - les provisions et les reprises ; - l'ajustement des charges et des produits ; - les sorties d'éléments d'actif ; - les variations de change ; - la détermination des achats nets et des ventes nettes. 	Ne sont pas attendus : <ul style="list-style-type: none"> -l'exposé des règles de reprise de la subvention d'équipement ou d'investissement et la comptabilisation des écritures correspondantes, -le calcul et l'enregistrement des amortissements dérogatoires sur les actifs, - le traitement des transferts de charge et l'amortissement des charges à répartir sur plusieurs exercices.

4.2 Détermination du résultat comptable

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Calculer et qualifier le résultat de l'exercice.	<p>Au regard du principe d'indépendance des exercices, le candidat doit être capable, à partir d'un contexte professionnel, d'expliquer la nécessité de solder les comptes de produits et de charges ouverts durant l'exercice et à la date d'inventaire, d'exposer les modalités de détermination du résultat selon le système classique et dans les comptabilités informatisées.</p> <p>La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder au calcul, à la qualification du résultat et aux enregistrements comptables conduisant aux écritures de regroupement (ou de reclassement).</p>	
- Comptabiliser les opérations permettant de solder les comptes de gestion.		

4.3 Passage d'un exercice à l'autre

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
- Expliquer les mécanismes de clôture et de réouverture des comptes de bilan.	<p>Au regard des principes d'intangibilité d'ouverture et de continuité de l'activité, le candidat doit pouvoir, à partir d'un contexte professionnel, expliquer la nécessité de la transition entre les exercices.</p> <p>La connaissance des règles comptables et des savoirs associés au thème doit lui permettre de procéder aux enregistrements comptables conduisant non seulement à la clôture des comptes de bilan et du journal et à leur réouverture, mais également à la contre-passation des écritures de régularisation.</p>	
- Comptabiliser les opérations de clôture et de réouverture des comptes de bilan.		

THÈME 5 - COMPTABILITÉ ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
<p>- Exposer la réglementation en matière d'établissement, de dématérialisation et de conservation des factures et autres pièces comptables.</p>	<p>Concernant les factures et autres pièces comptables, le candidat doit expliciter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'établissement (manuel ou informatisé) ; - les délais de conservations (comptables, juridiques et fiscaux) ; - la réglementation en matière de facture électronique ; - la signature électronique. 	
<p>- Expliquer les obligations légales relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires.</p>	<p>À partir d'une documentation fournie au candidat, il peut lui être demandé de répondre à des questions relatives à l'établissement, la conservation et la transmission des fichiers informatisés obligatoires (fichier des écritures comptables, déclaration sociale nominative...).</p> <p>En outre le candidat doit être capable d'expliquer les procédures de transmission des différentes déclarations en EDI (liasses fiscales, TVA...) auprès de certaines parties prenantes.</p>	<p>Il n'est pas attendu du candidat de connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le périmètre de contrôle de ces fichiers informatisés obligatoires ; - les sanctions encourues pour non-respect des obligations légales. <p>Cependant, si ces informations lui sont fournies, il doit pouvoir les exploiter.</p>
<p>- Utiliser un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré.</p>	<p>À partir d'une situation professionnelle (notamment un imprimé écran issu d'un logiciel comptable ou un module comptable d'un progiciel de gestion intégré), le candidat doit être en mesure de décrire les différentes étapes à mettre en œuvre dans l'outil pour saisir ou corriger une ou plusieurs opérations.</p> <p>Il peut en outre être demandé au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'indiquer les principales fonctionnalités des logiciels comptables et des modules comptables des progiciels de gestion intégrés ; - d'expliquer les modalités pratiques de validation et de clôture des écritures comptables avant la télétransmission de la liasse fiscale ; - d'indiquer les modalités de passage d'un exercice à un autre et d'appréhender ses conséquences sur le bilan d'ouverture. 	<p>Le questionnement sur l'utilisation d'un logiciel comptable ou d'un module comptable d'un progiciel de gestion intégré ne peut être effectué qu'à partir d'une situation pratique. Il ne peut pas être demandé au candidat de connaître l'utilisation spécifique d'un outil particulier.</p>

<p>- Identifier et analyser les impacts actuels de la dématérialisation et de la numérisation sur l'organisation comptable et l'évolution des pratiques comptables.</p>	<p>Le candidat doit être capable de caractériser notamment les termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dématérialisation ; - numérisation. <p>À partir d'une documentation fournie, il peut être attendu u candidat notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les impacts de ces pratiques au sein des différentes entités (notamment les contrôles à mettre en œuvre) ; - d'énumérer les avantages et inconvénients ; - d'expliquer les conséquences pour les différentes parties prenantes. 	
<p>- Proposer des modalités adaptées de sauvegarde et de confidentialité des données comptables, dans une situation donnée.</p>	<p>Le candidat doit connaître, dans une situation donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les supports de conservation et d'archivage des données utilisées (dans un environnement dématérialisé) ; - l'importance de la confidentialité au regard de la réglementation en matière de protection des données personnelles ; - la sécurité informatique. 	<p>Il n'est pas attendu du candidat de connaître le lien entre la confidentialité et le code de déontologie des experts comptables.</p>

THÈME 6 - DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

Compétences attendues	Attentes	Cadrage
<p>- Établir et lire les documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG.</p> <p>- Élaborer les principaux tableaux de l'annexe (immobilisations, amortissements, dépréciations et provisions).</p>	<p>À partir d'une situation professionnelle), et de la connaissance des règles du PCG relatives aux savoir associés, le candidat doit être en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'énoncer les principes généraux d'établissement des documents de synthèse qui forment un tout indissociable ; - d'expliquer le rôle de chaque document ; - de citer les systèmes de présentation des comptes annuels retenus par le PCG ; - d'établir les trois documents de synthèse conformément aux dispositions du PCG ; - d'élaborer les principaux tableaux de l'annexe. 	
<p>- Justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et/ou de l'obtention d'un financement.</p>	<p>À partir d'une situation professionnelle, le candidat doit pouvoir énoncer les principes de la communication financière et justifier l'utilisation des documents de synthèse dans le cadre de la communication financière et / ou de l'obtention d'un financement.</p>	<p>Outre les documents de synthèse, Il n'est pas attendu du candidat de définir les différents supports de la communication financière et d'indiquer leurs objectifs.</p>

